

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, qui n'a pu se réunir, faute de quorum, le mercredi 26 octobre 2022, s'est réuni le mercredi 02 novembre 2022, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le jeudi 27 octobre 2022. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

## Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Emilie PEZET, membres élus.

Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommées.

## Absents excusés :

Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Martine JARLAN - Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Adam BEN BRAHIM – Monsieur Vincent GENAUZEAU.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire, Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Le Pastourel et Cécile Bousquet et Madame Justine RIVIÈRE, chargée des affaires juridiques.



- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 5
- Nombre d'administrateurs représentés : 0

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline NICAISE.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 15 heures 30.

## 2022-24 EHPAD CÉCILE BOUSQUET : Proposition des tarifs hébergement pour l'année 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

<u>ADOPTE</u>				
Votants : 5	Abstentions : 0	Exprimés : 5	Pour : 5	Contre : 0

Sur invitation de Monsieur le Président, Madame Allia PILLON, Directrice des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel énonce que la base de calcul des tarifs hébergement 2023 conduit à proposer à nos autorités la tarification journalière suivante :

Tarification proposée HEB.	Tarifs proposés	Evolution proposée 2022-2023
Résident > 60 ans	72.44 €	+ 3.20%
Résident < 60 ans	93.63 €	+ 3.20%

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

*Vu les prévisions budgétaires 2023 ;*

- **APPROUVE** les tarifs hébergement pour l'année 2023 pour l'EHPAD Cécile Bousquet, tels que présentés ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,  
les formalités de publicité ayant été  
effectuées le :

et la délibération ayant été reçue en  
Préfecture le :